

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 6 novembre 2023, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de M. Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-231106-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-231106-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-231106-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 10 OCTOBRE 2023**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 10 octobre 2023, à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-231106-2.1****NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (SD-2023-3112)**

Il est proposé de nommer les personnes suivantes, membres du comité consultatif d'urbanisme :

- 1° Membres élus :
 - M. Sylvain Joly, à titre de président du comité;
 - Mme Susan Rasmussen, à titre de vice-présidente du comité;
- 2° Membres citoyens :
 - M. Éric Thibodeau;
 - Mme Jenny Desjardins;
 - Mme Suzanne Aubry;
 - M. Franco Bergamin;
 - M. Normand Simard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2023 (SD-2023-3218)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 septembre 2023.

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

GP-231106-4.1**OCTROI D'UNE SUBVENTION À M. ALAIN LEVAQUE (SD-2023-3110)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 200 \$, taxes comprises, le cas échéant, à M. Alain Levaque pour l'événement Halloween 2023, qui a eu lieu le 31 octobre sur la rue Empire, entre les rues James-E-Davis et Regent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-4.2**OCTROI D'UNE SUBVENTION À ASSOCIATION DU PANIER DE NOËL DE GREENFIELD PARK (SD-2023-3118)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, à Association du Panier de Noël de Greenfield Park pour la préparation et la distribution des paniers de Noël, qui aura lieu en décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-4.3**OCTROI D'UNE SUBVENTION À CLUB FADOQ GREENFIELD PARK (SD-2023-3230)**

Il est proposé d'octroyer une subvention de 1 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, à Club FADOQ Greenfield Park pour le souper de Noël 2023 qui aura lieu le 9 décembre à l'aréna Cynthia Coull.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****7. BIENS IMMOBILIERS****8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

GP-231106-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS CONCERNANT LA RÉALISATION DU MARCHÉ SAISONNIER DE GREENFIELD PARK POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 ET OCTROI D'UNE SUBVENTION (SD-2023-3338)**

Il est proposé par le président :

- 1° d'approuver l'entente à intervenir avec la Fondation tout pour les enfants concernant la réalisation du Marché saisonnier de Greenfield Park pour les années 2024 et 2025;
- 2° d'octroyer, dans le cadre de cette entente, une subvention annuelle de 13 000 \$, incluant les taxes, le cas échéant;
- 3° d'autoriser la greffière à signer cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-8.2**DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES D'ACCORDER UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ADOPTION DE TOUT RÈGLEMENT ASSURANT LA CONFORMITÉ DE SES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-3125)**

Il est proposé de demander à la ministre des Affaires municipales d'accorder, à l'arrondissement de Greenfield Park, un délai supplémentaire de 12 mois, à compter de l'autorisation de la ministre, pour l'adoption de tout règlement assurant la conformité de ses règlements d'urbanisme au nouveau Plan d'urbanisme révisé de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

GP-231106-10.1**PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 71, RUE GREENFIELD**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure pour le 71, rue Greenfield, pour permettre une marge latérale minimale de 1,20 mètre au lieu de 1,50 mètre, et ce, aux conditions suivantes :

- La fenêtre située sur la façade latérale de l'agrandissement doit respecter les exigences du Code civil en matière de droit de vue sur le terrain adjacent;
- L'agrandissement doit être conforme au Code de construction du Québec en matière de façade de rayonnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-10.2**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE 71, RUE GREENFIELD (SD-2023-2845)**

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 71, rue Greenfield, une marge latérale minimale de 1,20 mètre au lieu de 1,50 mètre, et ce, aux conditions suivantes :

- La fenêtre située sur la façade latérale de l'agrandissement doit respecter les exigences du Code civil en matière de droit de vue sur le terrain adjacent;
- L'agrandissement doit être conforme au Code de construction du Québec en matière de façade de rayonnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-231106-10.3**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT AU 578, RUE WILLIAM-BARFOOT (SD-2023-3217)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement d'une aire de stationnement empiétant d'un maximum de 2,65 mètres devant la façade avant au 578, rue William-Barfoot, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 11 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-231106-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-231106-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Carole Leroux